



# **INFO-ROC**

## **22 novembre 2021**

- [1. Formulaire PSOC 2022-2023](#)
- [2. Nouvelle Convention PSOC et Cadre normatif PSOC](#)
- [3. Loi cadre en action communautaire](#)
- [4. Révision de la Politique régionale](#)
- [5. Engagez-vous pour le communautaire : Journées de mobilisation de la semaine du 20 février 2022](#)
- [6. Observatoire de l'ACA : cahiers thématiques et sondage](#)

---

### **[1. Formulaire PSOC 2022-2023](#)**

Les organismes financés à la mission au Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) ont reçu leur formulaire de demande de rehaussement le 16 novembre dernier. Comme chaque année, l'équipe du ROC 03 a produit un document afin de vous aider à le compléter. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.



[Indications pour le formulaire de rehaussement 2022-2023](#)

---

### **[2. Nouvelle Convention PSOC et Cadre normatif PSOC](#)**

Une nouvelle Convention de soutien financier pour le PSOC, on s'y attendait, mais un nouveau Cadre normatif venant remplacer celui qui vient tout juste d'être adopté, pas vraiment. Encore une fois, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) semble procéder à des modifications majeures sans réelles consultations. Les délais sont si restreints qu'il n'est possible de consulter ni l'ensemble des regroupements ni les organismes qui seront directement impactés par ces modifications. Vous pouvez consulter la lettre qui a été adressée par la CTROC suite à une décision de ses membres (dont le ROC 03) au ministre Carmant à ce propos.

- [Lettre au ministre Carmant](#)

Comme l'an dernier, plusieurs modifications semblent émaner de recommandations du Conseil du trésor. Pourtant, les normes de programmes du Conseil du trésor ne nous apparaissent pas aussi restrictives que les volontés du MSSS. De plus, certaines normes du Conseil du trésor semblent être en porte-à-faux avec la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC). Quel document doit avoir préséance lorsqu'il est question de financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome ? Pour en savoir plus sur le sujet, vous pouvez consulter les documents suivants.

- [Guide de rédaction des normes de programmes d'aide financière du Conseil du trésor](#)
- [Analyse de ce Guide par le RQ-ACA](#)

---

### **3. Loi-cadre en action communautaire**

Lors de la consultation sur le Plan d'action gouvernemental en action communautaire en 2019, l'une des priorités portées par le mouvement communautaire était de « Rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire [PRAC] afin qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que dans les municipalités (par une loi-cadre ou autre) ». L'un des outils pour que la PRAC puisse enfin être prescriptive est une loi-cadre. Est-ce la meilleure voie ?

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) travaille depuis plusieurs mois sur une loi-cadre en action communautaire. Pour l'instant nous avons peu de détails. Le RQ-ACA a déposé un avis au MTESS qui décline ses recommandations concernant l'adoption d'une Loi sur l'action communautaire et l'action communautaire autonome et sur le processus pour y arriver.

#### Quelques éléments abordés dans cet avis

*Les arguments en faveur :*

- Rendre prescriptive la PRAC dans les programmes concernant les OCA. Par exemple, que la prépondérance du financement à la mission soit appliquée dans les ministères, la reconnaissance de la distance critique de l'État nécessaire au travail des OCA et ODCD.
- Référence lors de l'application de certaines normes gouvernementales et lois par exemple statut de lobbyiste et normes de programmes du Conseil du trésor.
- Cohérence dans les pratiques gouvernementales qui concernent l'AC et l'ACA.
- Réactualisation de l'engagement gouvernemental envers l'ACA fait en 2001.

*Les enjeux dans le contexte actuel :*

- Risque de réduire la portée de la PRAC : occasion de remettre en question des éléments essentiels inscrits dans la Politique.
- Une loi sur l'ACA aura des répercussions sur l'ensemble des organismes communautaires et des organismes communautaires autonomes. Tous les programmes de financement leur étant destinés seront touchés par son contenu qui rendra plus contraignante pour les ministères l'application de caractéristiques propres à l'ACA.

Nous vous invitons à en faire la lecture : [Avis du RQ-ACA sur la Loi visant à reconnaître et à soutenir l'action communautaire et l'action communautaire autonome.](#)

Nous reviendrons sur ce sujet en 2022.

---

### **4. Révision de la Politique régionale**

Cet automne, le Comité de mise en application de la politique (CMAP) a étudié les demandes d'admissibilité au PSOC-Mission des organismes et points de service de la région. Plus d'une vingtaine de dossiers ont été étudiés. Une année record pour la Capitale-Nationale. De plus, quelques demandes de changement de mode de financement ont été analysées.

Les prochains travaux du CMAP porteront sur la révision de la Politique de reconnaissance régionale. Les premiers éléments qui devraient être révisés sont ceux qui ne sont pas susceptibles d'être affectés par les travaux PSOC au MSSS. Le ROC 03 et le CIUSSS-CN doivent s'entendre pour des priorités de travail réalistes sur lesquelles il sera possible de cheminer rapidement. D'ores et déjà, le ROC 03 a déposé trois dossiers pour fins d'analyse et de décision : l'admissibilité des organismes en sécurité alimentaire, le statut des organismes en hébergement dépendance et la clarification du statut des points de services dans le cadre financier régional. De plus, le montant octroyé aux nouveaux organismes admis au PSOC et la

mise à jour des montants inscrits dans le cadre financier devront faire l'objet de discussion et de consultation.

Dès que les priorités de travail et un échéancier auront été convenus avec le CIUSSS-CN, les membres du ROC 03 seront consultés afin de dégager des positions claires pour nos représentations.

---

## **5. Engagez-vous pour le communautaire - journées de mobilisations de la semaine du 20 février 2022**

### Rencontre d'organisation le jeudi 2 décembre à 14h00 à 16h00

Le jeudi 2 décembre à 14h00, les organismes communautaires de la région de la Capitale-Nationale sont invités à une rencontre d'organisation en vue de la semaine d'actions du 20 février. La rencontre se déroulera à la Maison de la coopération au 155, boul. Charest (salle 3).

Des collations et rafraîchissements (avec et sans alcool) agrémenteront notre rencontre qui se veut un brin décontractée et festive, rien de moins !

Tout comme vous, nous sommes ressorti-e-s mobilisé-e-s après « Le coup de sifflet pour la CAQ » du 25 octobre. Nous espérons que les journées rotatives de grève/fermetures/interruptions de services qui se tiendront partout au Québec du 21 au 24 février (une journée à confirmer pour notre région) seront l'occasion d'envoyer un message clair au gouvernement afin d'obtenir un meilleur financement, le respect de notre autonomie et un réinvestissement massif dans notre filet social.

Envie de venir partager vos idées et mettre la main à la pâte? On vous attend le 2 décembre!

Une invitation de : MDJCN / RÉPAC 03-12 / RGF-CN / ROC 03

---

## **6. Observatoire de l'ACA : cahiers thématiques et sondage**

### Cahiers thématiques

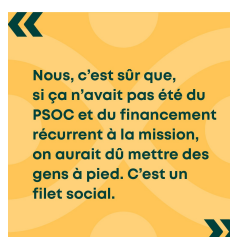
L'Observatoire de l'ACA a récemment publié deux cahiers thématiques concernant les impacts de la crise sanitaire sur le financement des organismes d'action communautaire autonome (ACA). Les données figurant dans ces cahiers proviennent des résultats d'un sondage produit par l'IRIS à l'automne 2020 et auquel de nombreux organismes ont participé.

Les cahiers portent sur les thèmes suivants :

- [Impacts sur le financement des organismes](#) (2 cahiers)
- [Impacts sur les populations](#) (3 cahiers)
- [Vignettes](#) qui mettent en lumière des faits saillants des cahiers

Pour consulter ces cahiers, consultez le site Internet de l'Observatoire via le lien suivant: <https://bit.ly/30I4GEa>

Rappelons que l'Observatoire de l'ACA est une initiative du RQ-ACA et de la TN-CDC qui se veut un projet de recherche-action « visant à documenter les impacts de la crise de la COVID-19 sur les groupes d'action communautaire autonome (ACA).»



### Sondage

« Pour compléter ses données quantitatives sur les impacts de la pandémie sur les organismes d'ACA, l'Observatoire lance un **court sondage** destiné aux organismes (groupes de base et regroupements) qu'il vous invite à compléter et à diffuser auprès de vos membres. Le sondage prend une vingtaine de minutes à répondre. **Date limite : 10 décembre 2021.**

Si vous avez envie d'avoir les dernières nouvelles de l'Observatoire, par exemple, sur la publication de ses cahiers thématiques, voici le lien pour vous inscrire à l'Infolettre de l'Observatoire : <https://observatoireaca.org/#contact> »

---

### **L'Équipe du ROC 03**

5350, boul. Henri-Bourassa, suite 220

Québec, G1H 6Y8

Courriel : [info@roc03.com](mailto:info@roc03.com)

Tél.: 418.524.7111

[www.roc03.com](http://www.roc03.com)



[Facebook](#) [Twitter](#) [YouTube](#) [Site Internet](#) [Adresse courriel](#)

This email was sent to <<Email Address>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Regroupement des organismes communautaires de la région 03 · 1577, 3e avenue · Québec, Qc G1L 2Y4 · Canada

